



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – Mme CHAUVETET – M. TRUFFET – Mme BOICHET-PASSICOS – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme CHARVIER – M. COLLOMB – Mme STABLEAUX-VILLERET – M. DEPLANTE – Mme GROS – Mrs PERRUISSET – ABRY – PEIGNON – MENELOT – Mmes MARTINA – PINSON – M. PRICAZ – Mme OLIVER – M. GERBIER – Mmes TERRIER – GALMICHE – AUGUSTIN – DESBIOLLES – M. PETIT – Mme BONANSEA – Mrs MONTEIRO-BRAZ – TURK-SAVIGNY – Mme CHAL.

Absent excusé : M. TAMRI qui a donné pouvoir à M. TRUFFET.

Mme Marie STABLEAUX-VILLERET a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2024-02-26

Nature : 7. Finances locales – 7.10.1. Subventions et secours

Objet : Subvention à l'Office Socio Culturel de l'Albanais et de Rumilly au titre de l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Florence CHARVIER, Adjointe au Maire

La Commission « Sport et Jeunesse » s'est réunie le 4 mars 2024 et propose d'attribuer à l'Office Socio Culturel de l'Albanais et de Rumilly (OSCAR) une subvention d'un montant global de 419 000 euros se décomposant comme suit :

- Oscar Global	42 450,00 euros
<i>La subvention 2023 était de 42 450 euros.</i>	
- Secteur Jeunes et point Cyb	376 550,00 euros
<i>La subvention 2023 était de 362 050 euros.</i>	
Total	419 000,00 euros

La subvention 2023 était de 404 500 euros.

En effet, cette subvention est en hausse de 14 500 euros, augmentation liée à l'application de l'article 6 de la convention d'objectifs qui prévoit que la subvention évolue en fonction de la valeur du point d'indice de la convention collectivité encadrant les travailleurs socio-culturels.

Les membres du Conseil municipal sont par ailleurs informés du fait qu'une renégociation de la convention entre la Commune et l'OSCAR va se mettre en place afin de préciser les engagements respectifs de chacun et de redéfinir les objectifs de ladite convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le versement d'une subvention d'un montant de 419 000,00 € au bénéfice de l'Office Socio Culturel de l'Albanais et de Rumilly au titre de l'exercice 2024.

La Secrétaire de séance,

Marie STABLEAUX-VILLERET

Le Maire,

Christian DULAC

